

Présents M^{rs} Jean Baptiste Carvernes et son
collègue, notaires à Lyon, soussignés
Furent présents

M^r Louis Faure, tenant delivré, Demeurant
à Lyon,

M^r Camille Sarte, négociant, Demeurant
à Lyon, Rue des Augustins. 13.

M^r David Moreau, négociant, Demeurant
à Lyon, Rue Lantier, 26.

M^r Hippolyte Dubert, licencié en droit
demeurant à Lyon, rue Neuville, 42.

Lesquels ont, par ces présentes, attesté et certifié pour
vérité et notoriété à qui il appartiendra que Mad^{me}
Claudine Sophie Morel, veuve de M^r Joseph
Marcellin Guérin, qui était rentière, Domiciliée
alternativement à Lyon, quai Saint-Vincent, N^{os} 61
et au lieu du Verney, commune de Caluire (Robione)
d'écédée dans son domicile à Lyon, le premier Mars
coursant, n'a laissé ni descendants ni ascendants et
qu'ainsi aucune réserve légale ne peut faire obstacle
à l'effet des dispositions testamentaires de la dite
de la dite Dame veuve Guérin, en date à Lyon du
vingt six janvier mil huit cent cinquante deux,
écrites, paraphées et déposées au rang des minutes
de M^r Carvernes, l'un des notaires soussignés, suivant
procès verbal et ordonnance de M^r le président du
tribunal civil de Lyon, en date du quatre Mars coursant,



enregistré le d'après du l'acte n° 94. v. r. s. par
Antoine qui a été l'un des cinquante et un
Dont acte fait et passé à Lyon, en l'étude
Par mil huit cent cinquante trois, le
quatorze Mars.

Lecteur faite, les comparants ont signé avec

Payé trois mots
Comme nulle p.

les notaires.

L. Jaurès

de Jaurès

P. Cortz

David Morom

Reussillat

Avernes

2. 20 l'acte à Lyon Par M. le Sieur Mars 1850
Vol 114 Proc 8 Rem deux francs et quinze
vingt centimes

Antoine